



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUIN 2023

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 09 juin 2023 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres étaient présents.

VOLET GESTION DE L'EAU POTABLE

Afin de mieux gérer le réseau d'eau potable sur la commune, la mise en place de télésurveillance sur les compteurs divisionnaires existants pourrait permettre d'identifier les potentielles fuites et d'agir rapidement sur le réseau. Ainsi plusieurs devis ont été demandés à ce sujet : celui de la SAUR pour 13 550.00 € HT a été retenu.

De même, le taux de rendement concernant l'adduction en eau potable étant faible et devant être amélioré rapidement, il est proposé de remplacer les compteurs individuels sur l'ensemble de la commune afin de prévenir tout dysfonctionnement éventuel et d'accroître la fiabilité de débit : accord est donné en ce sens et la mission est confiée à la SAUR.

CONSTITUTION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ENGAGEMENT DE DEMARCHES PREPARATOIRES A LA STRUCTURATION INTERCOMMUNALE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SECTEUR NORD-OUEST CHATAIGNERAIE

Afin d'anticiper le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à partir du 01^{er} janvier 2026, les maires du secteur Nord-Ouest de la Chataigneraie Cantalienne ont opté en faveur de la création d'un syndicat communautaire qui pourra être en charge ces deux volets après en avoir reçu la délégation de la Communauté de Communes. Auparavant toutefois, une étude d'opportunité et de faisabilité pour cette mutualisation intercommunale est nécessaire. Le Conseil Municipal approuve ce projet et désigne 3 représentants pour notre collectivité : Mme GASQUET Arlette, M. LALAURIE Jean-Luc et M. GARON Jean-François.

PRESENTATION DE DEVIS DIVERS

- Afin de renforcer la sécurité de tous, plusieurs devis ont été demandés concernant la pose de garde-corps et de mains courantes. L'entreprise IZOULET d'Aurillac est retenue à ce sujet : devis pour un garde-corps sur le mur arrière de la place et du

Multiple Rural pour 9 839.00 € HT + main courante sur l'escalier côté rampe handicapés au niveau des Anciennes Ecoles pour 1 090.35 € HT + garde-corps de part et d'autre du perron à l'arrière du bâtiment des Anciennes Ecoles pour 2 320.00 € HT.

- Suite à la coupure de l'éclairage public et afin de garantir la sécurité des usagers, il est proposé d'installer un éclairage extérieur par un système de projecteurs temporisés à la salle polyvalente lorsqu'elle est louée ou que s'y déroule une manifestation publique. Le devis de la SAS BLANCHE de St Julien-Aux-Bois est retenu pour 545.30 € HT.
- Les menuiseries du local situé dans la cour des Anciennes Ecoles étant en très mauvais état, il est indispensable de les remplacer. L'entreprise TECHNIMEN d'AURILLAC est retenue pour 2 374.63 € HT.
- Les produits phytosanitaires étant désormais proscrits pour l'entretien du cimetière, il est envisagé d'acquérir un coupe-bordure. Le devis de ST PAUL MOTOCULTURE à St Paul des Landes est validé pour 773.33 € HT.
- Des travaux complémentaires concernant le revêtement de sol d'un logement communal sis les Anciennes Ecoles s'avèrent nécessaires. L'entreprise FOURNIAUD en charge du chantier présente un devis de 1 245.70 € HT.

DEVENIR DE L'ECOLE DU RPC CROS-ROUFFIAC

Considérant que les effectifs du RPC CROS-ROUFFIAC sont en baisse depuis plusieurs années, et que ceux pour la rentrée 2023-2024 seraient inférieurs à 5 et qu'aucun d'entre eux ne serait domicilié sur la commune de Cros-de-Montvert, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres de se prononcer en faveur de la fermeture de l'école du RPC CROS ROUFFIAC.

ADHESION AU SERVICE RGPD DU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Conformément au règlement général sur la protection des données (= RGPD), et au regard du volume important des obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI, notre prestataire de logiciels informatiques, présente un intérêt certain et est par conséquent approuvée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris sur les lignes Haute Tension par AUVERGNE ELAGAGE, pour le compte d'ENEDIS.
- Une attention particulière doit être portée à la lutte contre les frelons asiatiques : afin d'éviter leur prolifération il est bon de créer des pièges artisanaux et de faire détruire par un professionnel les nids.
- Pour rappel, des tables et des bancs peuvent être prêtés aux habitants de la commune mais un chèque de caution de 100 € sera demandé. Pour cela, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie afin d'effectuer votre réservation.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET
Gasquet